

## NOMMER LE TITRE

---

### Thésaurus concerné : Thésaurus des titres

*Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.*

#### ■ Pourquoi nommer le titre ?

En complément des Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé, et des orientations vers une structure spécialisée, il est mis à disposition une nomenclature qui se veut être très simple et qui reprend les principaux titres des personnes pouvant être en relation avec les personnels des SSTI (professeur, docteur, etc.).

#### ■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des titres ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

#### **Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST**

- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

#### **Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST**

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

#### ■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

##### Descriptif du Thésaurus des titres

Le Thésaurus des titres comprend 3 libellés actifs : Docteur, Professeur, Maître.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de sept digits.

##### Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

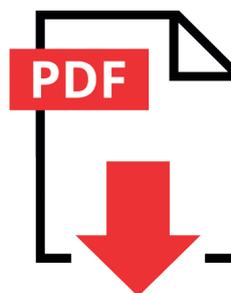
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : [veille-thesaurus@presanse.fr](mailto:veille-thesaurus@presanse.fr).

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des titres entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des titres entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. [annexe n°59](#))